

CSV

Le Centre
de Supervision Vidéo
de l'Eurométropole de Strasbourg

Un modèle de vidéoprotection
à l'échelle intercommunale



Édito



Pia Imbs

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg est souvent citée comme un territoire pionnier en matière de vidéoprotection et un modèle à l'échelle intercommunale.

Dès 2003, un Centre de Supervision Vidéo (CSV) est mis en place en même temps qu'un réseau de caméras de vidéoprotection sur une partie du territoire. Dans un souci d'équité territoriale, le réseau s'est progressivement développé et 27 communes sont désormais équipées de caméras.

Maillon indispensable de la chaîne du continuum de sécurité, la vidéoprotection fait partie intégrante de notre politique quotidienne de sécurité et de prévention mise en œuvre dans le cadre du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR).

Notre dispositif s'est adapté aux évolutions technologiques et comprend à présent près de 450 caméras sur la voie publique. Notre complémentarité avec l'action des forces de sécurité intérieure n'est plus à démontrer, comme en témoigne la mobilisation du service lors de nombreux événements marquants ces vingt dernières années tels que le sommet de l'OTAN en 2009 ou les multiples manifestations revendicatives.

La particularité de notre territoire en matière de développement du réseau de vidéoprotection réside toutefois dans une politique qui a toujours su veiller au fil des années à maintenir un déploiement raisonné et raisonnable. C'est d'ailleurs le rôle de notre comité d'éthique, créé la même année que le CSV, que de veiller au bon respect de cet équilibre et de notre politique d'extension du réseau.

L'établissement d'une charte d'usage de la vidéoprotection est un exemple fort de la garantie pouvant être apportée à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Cet anniversaire est aussi l'occasion de saluer l'ensemble des agentes et agents ayant œuvré au développement du Centre de Supervision Vidéo, notamment les opératrices et opérateurs, véritable « vigie » de notre métropole, au service des forces de sécurité intérieure et de la sécurité de nos habitantes et habitants.

L'Eurométropole de Strasbourg

Pionnière pour la vidéo protection

A Strasbourg, la délibération du 25 avril 2003 autorise le développement de caméras sur la voie publique. **Le Centre de Supervision vidéo de l'Eurométropole (CSV) est créé en novembre 2003 et 40 caméras sont mises en place.**

Très vite, le réseau s'étoffe et l'Eurométropole de Strasbourg devient pionnière en France par le nombre de caméras déployées et grâce à un **partenariat unique avec les forces de sécurité publique.**

Le CSV en 2023 c'est :

 **21** opératrices et opérateurs

 **450** caméras sur la voie publique

 **350** caméras pour protéger les bâtiments publics de l'Eurométropole de Strasbourg



Un fonctionnement **24h/24 et 7j/7**



6714 demandes d'images en direct (2022)



1263 réquisitions judiciaires (2022)



2003



2007



2015



2023

Une compétence intercommunale

La vidéoprotection est une compétence de l'Eurométropole de Strasbourg et c'est une des particularités du territoire. **L'ensemble des caméras déployées sur la voie publique dans les communes eurométropolitaines appartient à l'Eurométropole.**

Cela répond à une forte demande des maires afin de rationaliser les coûts et de mettre en œuvre un dispositif performant, avec visionnage et agents 7 jours sur 7 et 24h/24.

Le déploiement de nouvelles caméras sur le territoire eurométropolitain se fait à la demande des communes, **avec une équité de traitement** et après évaluation par le comité d'éthique de l'Eurométropole.

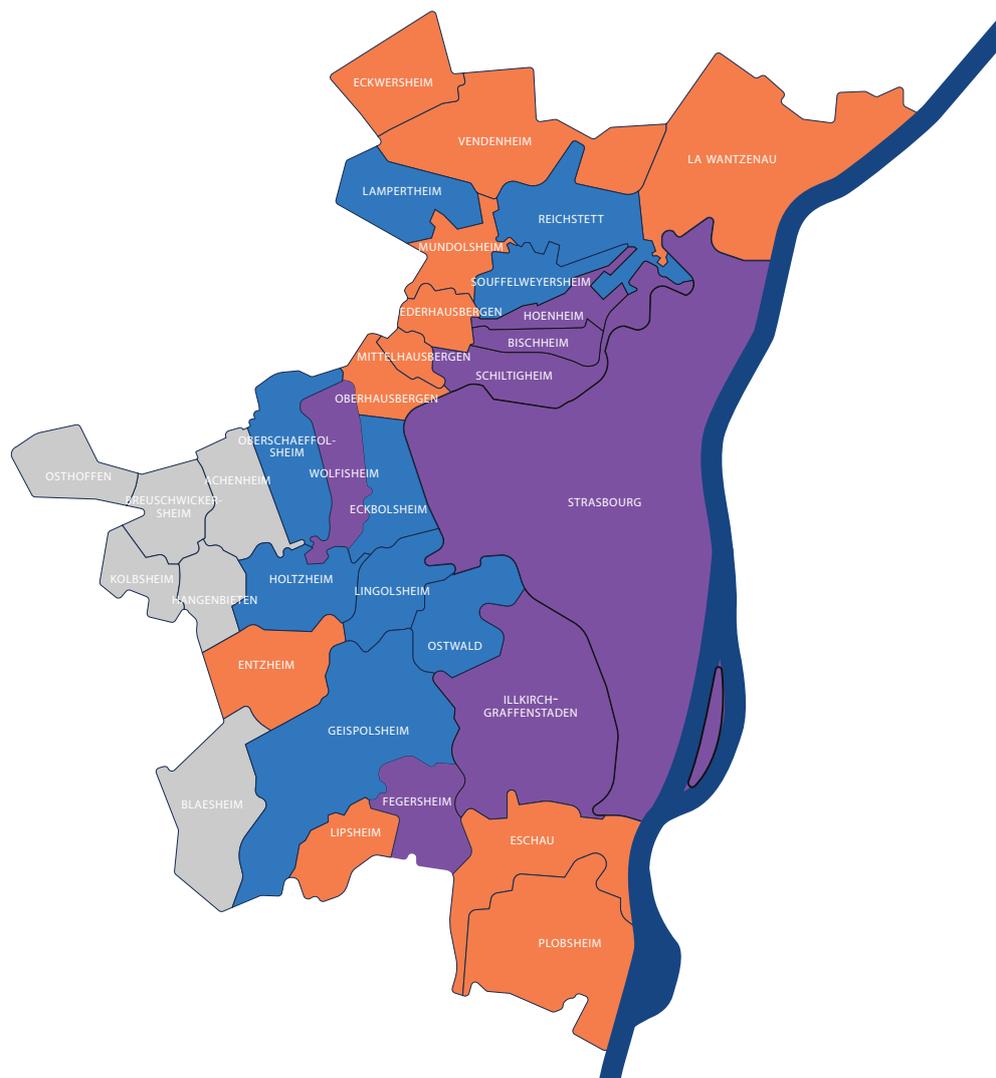
Actuellement, les 27 communes qui en ont fait la demande (sur les 33 communes l'Eurométropole) sont équipées de caméras.

Coût annuel du CSV 2 M€

 **63 %**
Personnel
et structure

 **15 %**
Maintenance

 **22 %**
Investissement



1^{ère} vague 2003 / 2007

2^e vague 2008 / 2015

3^e vague 2016 / 2023

Un fonctionnement multi partenarial

Avec les forces de l'ordre

› La transmission des images en direct

Le CSV travaille en étroite collaboration avec les services de la police nationale, de la gendarmerie et de la police municipale pour assurer la tranquillité publique.

En cas de crise ou d'évènement sensible, l'ensemble des partenaires peut réceptionner les mêmes images et mettre en place les actions adéquates.

Cette centralisation apporte une vraie plus-value dans l'aide à la décision.



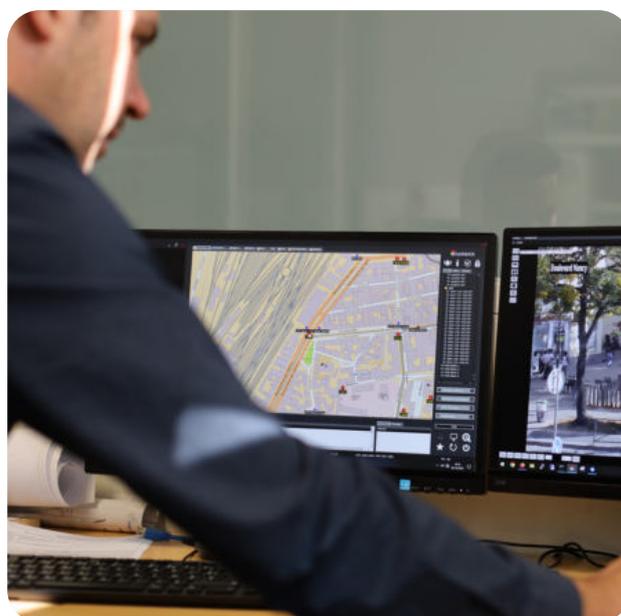
Un outil complémentaire aux équipes de terrain

La vidéoprotection est aujourd'hui un outil important pour la sécurité publique.

Elle vient en complément des équipes de terrain qui restent le maillon essentiel pour protéger la population.

› La transmission d'images en différé

Des images enregistrées peuvent également être fournies sur réquisitions judiciaires dans le cadre d'aide à l'enquête. **Ce sont des preuves irréfutables qui font foi devant une juridiction.**

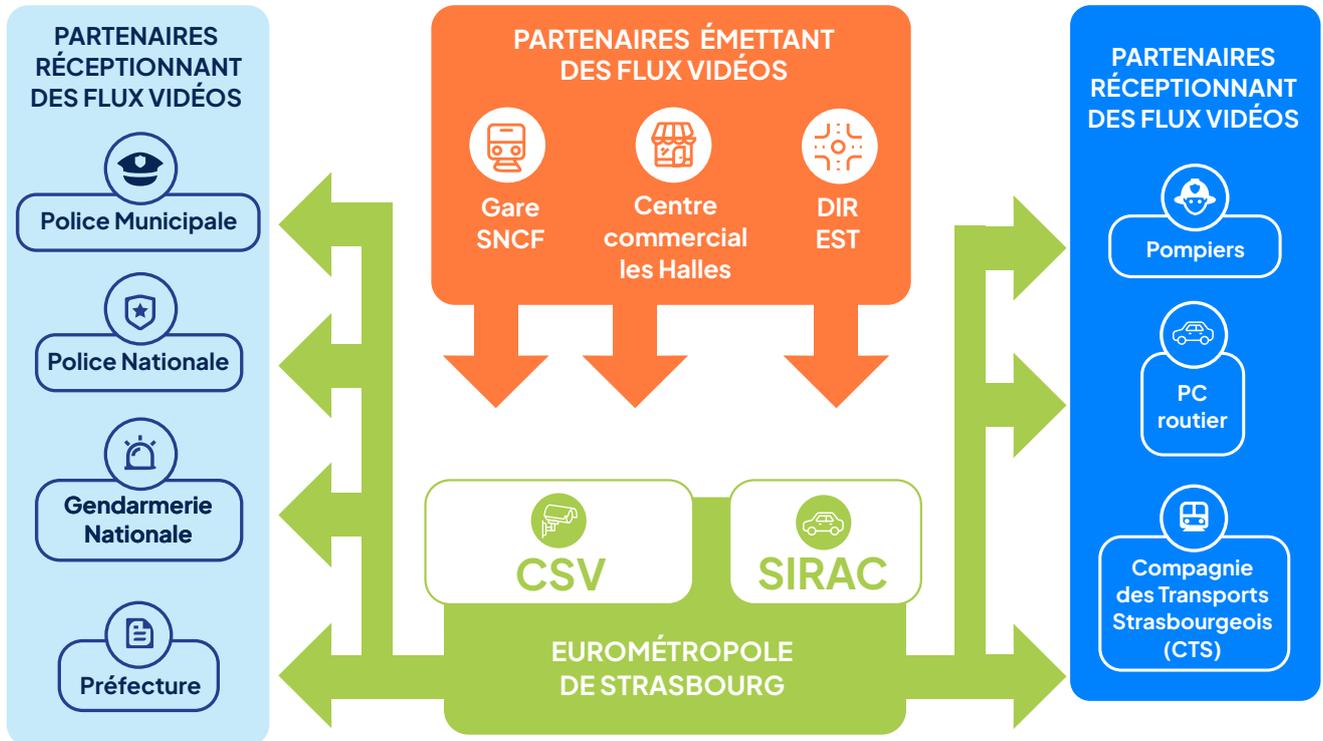


Avec le service de l'information et de la régulation automatique de la circulation (Sirac)

› **Le service de l'information et de la régulation automatique de la circulation (Sirac)** dispose quant à lui d'un second réseau de 250 caméras pour assurer la fluidité et la sécurité des déplacements.

› **CSV et SIRAC** collaborent de manière étroite via des échanges d'images.

La circulation des flux vidéos



Un dispositif très encadré

Le comité d'éthique

Pour sécuriser l'utilisation des images, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place, dès 2003, un comité d'éthique.

Chaque demande d'installation de caméra est analysée par le Comité d'éthique qui émet un avis, en concertation avec les services de gendarmerie ou de police.

Par ailleurs, **une charte d'éthique** de la vidéoprotection des espaces publics de l'Eurométropole a été mise en place ainsi qu'une veille documentaire sur les questions des captations vidéo par drones et la reconnaissance faciale.



Le comité d'éthique c'est :

- > 16 membres
- > 4 représentants de l'État
- > 3 élus
- > 9 représentants de la société civile

Une procédure d'installation réglementée

La validation d'installation de nouvelles caméras est soumise à différentes instances. La décision finale revient in fine à la préfecture.

Sans réquisition, les images sont détruites à l'issue du délai légal de 96h.

Processus d'installation de caméras de vidéoprotection dans l'Eurométropole de Strasbourg

- | | |
|-----------------------------|--|
| <u>Commune</u> | <ul style="list-style-type: none"> > Demande des communes > Expertise technique par les services de l'Eurométropole |
| <u>Eurométropole</u> | > Évaluation de la demande par une commission technique dépendant du Comité d'éthique de vidéoprotection |
| <u>Préfecture</u> | <ul style="list-style-type: none"> > Instruction et passage en Commission départementale de vidéoprotection > Si validation, autorisation préfectorale valable 5 ans |
| <u>Eurométropole</u> | > Installation des caméras en lien avec le budget accordé pour l'extension de la vidéoprotection |

Annexe

L'installation du CSV en 2003 Les échos dans la presse

An aerial photograph of a city street intersection, likely in Geneva, Switzerland. The image shows a multi-lane road with a roundabout or a complex intersection. A large, modern building with a grid-like facade of windows is prominent on the right side. In the foreground, there is a green area with some trees and a paved path. The background shows other city buildings and a hazy sky. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter.

STRASBOURG

Noël sous vidéosurveillance

●●● A partir d'aujourd'hui midi, une quarantaine de caméras de surveillance tourneront en permanence dans des espaces publics du centre ville de Strasbourg. Dans un premier temps, ce dispositif doit participer à la sécurité du marché de Noël.

«L'urgence était la sécurisation du marché de Noël», explique Robert Grossmann au nouveau centre de supervision de la CUS (Communauté urbaine de Strasbourg) où des vidéosurveilleurs peaufinent leur technique dans la dernière ligne droite de la phase d'essai. Car à partir d'aujourd'hui midi, les images filmées 24 h/24 et 365 jours par an par la quarantaine de caméras d'ores et déjà installées dans le centre-ville de Strasbourg seront enregistrées.

Un total de 80 caméras

Une quinzaine de caméras ciblent plus particulièrement les sites du marché de Noël. «Notre préoccupation est d'apporter le plus possible de sécurité. Là où la vidéosurveillance est installée, la délinquance ne se manifeste plus», assure le président de la CUS avant d'évoquer, les effets positifs des caméras installées «dans les bus par nos prédécesseurs», ou encore dans la gare par la SNCF. Un système de vidéosurveillance provisoire avait été installé sur les marchés de Noël 2002 afin de répondre aux inquiétudes du moment. Des inquiétudes qui persistent.

Le nouveau dispositif de surveillance chiffré à 2,6 millions d'€, travaux de voirie compris, et voté le 25 avril dernier par le conseil de la CUS, prévoit l'installa-



Au centre de supervision, les vidéosurveilleurs ont été spécialement formés et recrutés.

(Photo DNA - Michel Frison)

tion au premier trimestre 2004 d'un total de 80 caméras couvrant notamment le centre-ville, le quartier de la Meinau et certaines zones d'Hoehheim.

«La vidéosurveillance concerne les territoires urbains les plus sensibles, mais nous tenons également compte de l'ensemble de l'agglomération afin d'éviter des reports de la délinquance vers des zones non surveillées», explique Francis Jaeky, directeur délégué à la sécurité pour la CUS. Chaque caméra, dont le coût varie de 8 à 9 000 € selon son lieu d'installation, peut être commandée à distance. Elles enregistrent 25 images à la seconde et peuvent pivoter sur 360°.

La mise en place de ce dispositif de surveillance n'est cependant qu'un des

plans de la politique de sécurité, rappelle Robert Grossmann. «Cinquante policiers municipaux supplémentaires ont été recrutés. Les caméras de surveillance complètent l'action des policiers à pied».

Le centre de supervision de la CUS d'un coût de 150 000 € est également relié avec la salle de commandement du commissariat central. «Si nous constatons une agression, un délit, nous prévenons la police nationale. Nous pouvons transmettre nos images en temps réel», précise Francis Jaeky. Les images enregistrées peuvent également être mises à la disposition de la justice. «Ce dispositif offre deux très grands avantages. D'une part, c'est un système de dissuasion. D'autre part, les auteurs de délits peuvent être

identifiés», insiste Robert Grossmann.

Images conservées 96 heures

Le nouveau système de vidéosurveillance qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 21 janvier 1995 concilie l'intérêt collectif et le respect des libertés individuelles, affirme Francis Jaeky. «Les images sont conservées 96 heures alors que la loi prévoit un mois de conservation avant leur destruction. Un système de masquage occulte automatiquement les zones privées. Ces caches automatiques sont paramétrés dans les machines que les opérateurs ne peuvent pas modifier.»

Un personnel recruté avec rigueur, poursuit Christian Anthoni, le chef de la prévention, de l'animation et de

la sécurité. Les huit premières recrutées ont suivi une formation de vidéosurveilleur dispensée par l'éducation nationale au Greta de Béziers. Ils recevront aujourd'hui leur diplôme officiel, puis seront assermentés en préfecture.

Pour sa part, le public sera informé par des panneaux de signalisation de la présence des caméras de surveillance. «Ce n'est pas un dispositif de caméras cachées», répète Francis Jaeky. Sous certaines conditions réglementaires, la population pourra avoir accès aux images enregistrées. Un comité d'éthique sera mis en place en début d'année 2004 avec des représentants de la collectivité, de la justice et de la société civile. J.-F.C.

Plus de 100 caméras dans une journée ordinaire

Tant de regards bienveillants

●●● Filmé 100 fois en une journée... Ce n'est pas une fiction. Exemple sur un trajet quotidien au centre-ville à Strasbourg.

■ Un habitant du quartier gare sort de chez lui, prend la rue du Vieux-Marché-aux-Vins, la rue de la Haute-Montée, celle de la Mésange et bifurque rue de la Nuée-Bleue: il est passé devant huit caméras... minimum.

■ Au boulot, clic-clac à l'entrée et à la sortie, à midi. On passe à 10 caméras.

■ Cinq encore pour arriver au sandwich pris place Kléber, 15.

■ Il passe à la Gare prendre un billet de train pour le week-end. Sept caméras le scrutent s'il passe rue de la 22-Novembre, on en est justement à 22.

■ S'il fait un tour à la Galerie à l'En-Verre, c'est 30 caméras qui l'attendent, clic-clac, ça fait 52. Il est à la bourre, revient en tram au boulot, les caméras embarquées, plus celles des 4 stations, 52 + 8 = 60.

Re-coucou à celle de l'entrée de l'entreprise, hop 61.

■ Fin d'après-midi, un ciné en centre-ville, une à l'entrée, une à la sortie = 63.

■ Il retire des sous aux guichets, 64.

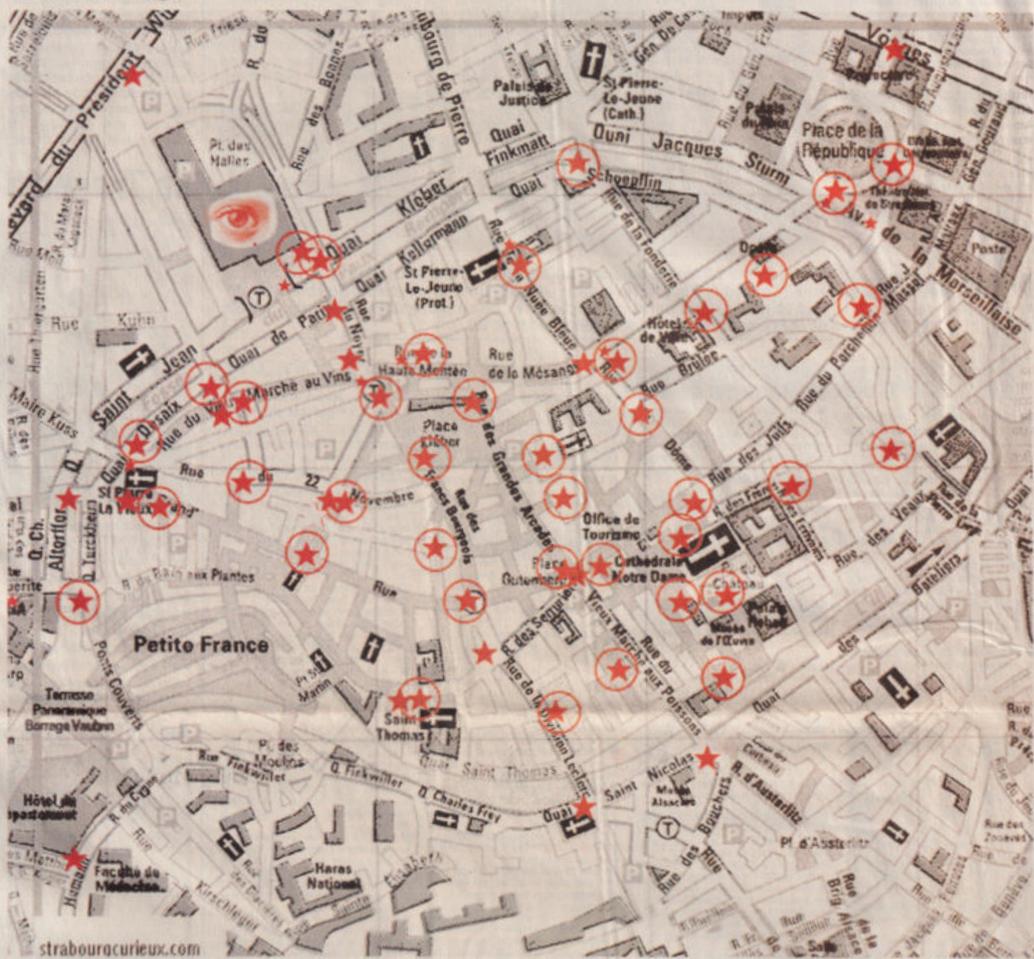
■ Le soir, il part faire ses courses dans une des grandes surfaces de l'agglomération. C'est 50 minimum pour un hyper. On est à 114.

■ S'il y va en voiture, une des 65 caméras du SIRAC l'attend, les 6 parkings-relais sont eux aussi dotés. Si c'est le bus, plus de 100 engins sont équipés de 3-4 caméras selon la longueur du véhicule. ■ Pour les rames de tram, 26 l'étaient à l'été 2002 et l'autorisation pour 27 supplémentaires était à venir. En outre, d'ici quelques mois toutes les stations entre Hautepièrre et la Meinau seront vidéosurveillées.

Quel que soit le mode de locomotion, la barre des 100 est, en tout cas, allègrement franchie.

Pour lire la carte

Cette carte a été réalisée fin 2003 et début 2004,



(DR - Strasbourg Curieux)

après l'installation des caméras-boules (ou caméras-dômes) par la CUS, à partir de relevés visuels effectués par l'équipe de «Strasbourg Curieux» (www.strasbourg-curieux.com). Le relevé est limité pour l'instant à l'ellipse insulaire. Il recense, de façon imparfaite évidemment, caméras de surveil-

lance du trafic routier et caméras de surveillance de la Ville. Initiative de particuliers, opposés à la manière dont l'espace public est placé sous surveillance, cet inventaire compile les caméras de la CUS, des réseaux de transports, d'entreprises, etc. Car dans ce domaine, il est difficile d'avoir une in-

formation complète, tant les initiatives sont multiples et les autorités peu disposées à donner des informations précises.

La dernière mise à jour de cette carte a été faite le 19 janvier.

■ Les étoiles entourées d'un cercle représentent les

«caméras boule», celles de la dernière génération à Strasbourg.

■ Les grandes étoiles situent les caméras mobiles.

■ Les petites étoiles situent les caméras fixes.

■ L'oeil symbolise les zones entièrement sous contrôle.

A ajouter à notre carte, un lieu de passage important, la

gare centrale, bâtiment entièrement vidéosurveillé et les deux caméras de la place de la Gare installées près du grand escalier extérieur et côté boulevard de Metz.

Plus quelques autres caméras autour de l'ellipse. Et de nombreuses autres à venir encore...

Manuel Plantin

La vidéosurveillance fait désormais partie du quotidien

L'œil est dans la ville

Balade possible dans un Strasbourg bien réel. Année 1984 + 20, un jour comme les autres, sous l'œil des caméras.



Près de 70 caméras surveillent l'intérieur de la grande surface et ses alentours. Une équipe de télé-surveillants se relaie pour opérer les 35 yeux mobiles qui couvrent l'intérieur du magasin. (Photo DNA - Michel Frison)

SUR LE VIF

Vigilants

La vidéosurveillance se développe à un rythme effréné - la préfecture du Bas-Rhin a autorisé 2033 systèmes entre 1997 et 2003 -, mais y a-t-il quelqu'un pour surveiller les vidéosurveillants? «Pas vraiment», répondent les Cassandre qui s'inquiètent de la prolifération des systèmes.

À Strasbourg, deux groupes se mobilisent discrètement depuis un an, fleurissant régulièrement les poteaux du centre-ville d'affichettes avec des slogans type «Si vous n'avez rien à vous reprocher, pourquoi vous surveille-t-on?»

«Que le quidam ne se pose aucune question, c'est effrayant. Mais que les syndicats, les partis, les relais dans les communautés ne se soient jamais mobilisés contre les caméras, c'est désolant», explique un des colleurs.

Et le militant afficheur de déplorer: «Il faudra un dérapage pour que les gens prennent conscience du danger».

Ce à quoi la Ville répond: «Nous sommes contrôlés au préalable par une commission préfectorale. Une commission d'éthique se met en place. Et nous parlons de 80 caméras, soit autant que dans un seul hypermarché». En substance: c'est le privé qui peut déraper, pas nous.

Big Brother awards

En l'absence de débat sur l'efficacité des garde-fous, un micro-événement médiatique joue les empêcheurs de surveiller en rond: la remise annuelle des Big Brother awards (BBA), organisées par un collectif d'associations, d'artistes opposés à la montée en puissance des technologies de contrôle: biométrie, vidéosurveillance etc.

Strasbourg, déjà nommé pour le «off» 2001, suite à l'équipement des bus et trams, pourrait se distinguer lors de la prochaine cérémonie de remise des prix, le 4 février.

Manuel Plantin

Dernières Nouvelles

Vous êtes filmés, il n'y a pas de quoi sourire...



Happening dans les rues de Strasbourg: sous l'objectif d'une caméra, un militant «anti-vidéosurveillance» se déshabille. (Photo archives DNA)

Deux collectifs réagissent au vote, vendredi 13 mai en conseil de CUS, de l'installation de 50 caméras supplémentaires, dans Strasbourg et ses environs. Nous publions de larges extraits de leur tribune.

Sécurité et sûreté

« Le discours politique actuel magnifie le terme de " sécurité " en proclamant haut et fort qu'il s'agit de la première des libertés publiques. (...) [Or], ce que les différentes déclarations de droits de l'Homme consacrent tout d'abord, c'est la sûreté, c'est-à-dire la garantie pour toute personne que le pouvoir de l'Etat ne s'exercera pas sur elle de manière arbitraire. La recherche de la sécurité doit [donc] se concilier avec le respect du droit à la sûreté, qui prime. Ce qui signifie que toute personne a le droit de voir respecter sa

liberté d'aller et venir, son domicile privé, ses fréquentations, etc.

Les caméras ne réfléchissent pas

La mode de la vidéosurveillance des espaces publics a été offerte clefs en main à nos politiciens par les think tanks ultra-conservateurs états-unis, accompagnée de l'attirail juridique sécuritaire adéquat et du concept autoritaire et démagogique de "tolérance zéro" en guise de slogan médiatique.

Or la vidéosurveillance est une réponse simpliste et dangereuse, elle masque une absence de politique réfléchie concernant les causes de la petite délinquance et la place des catégories sociales marginalisées dans nos sociétés occidentales. A ce jour aucune étude sérieuse n'a jamais prouvé l'utilité de ce système, mais, partout, un déplacement des actes délictueux vers les zones non filmées est constaté.

Inégalités et contrôle social

La crise économique perpétuelle, provoquée par les politiques ultra-libérales, a eu comme conséquence directe l'accroissement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Progressivement, les pouvoirs publics abandonnent toutes leurs missions dont l'objectif était de tendre vers la justice sociale, (...) qui permettaient encore aux catégories fragilisées de "garder la tête hors de l'eau".

Restent les seules fonctions régaliennes - police, gendarmerie, armée et justice - sans cesse renforcées, permettant ainsi de contenir le mécontentement des perdants et des oubliés.

(...) Mais nous ne voulons plus voir ces "exclus" qui ne cadrent pas avec l'image que notre société - réfugiée dans la surconsommation pour oublier une grise réalité -, se fait d'elle-même. Donc, pour ne plus croiser les vaincus de la croissance, les contrôles se multiplient, de nouveaux délits sont inventés. Et enfin, la vidéosurveillance se généralise, afin qu'à travers l'objectif des caméras de surveillance, une image fantasmée de nos villes, conformes à l'idéal publicitaire car enfin débarrassées de tout élément indésirable, se substitue magiquement à une réalité moins reluisante.

Pendant ce temps la délinquance en col blanc prolifère à l'abri des regards, ceux de la vidéosurveillance mais aussi ceux des médias, et n'est que peu inquiétée, à l'inverse des clochards, des RMistes, des "jeunes de banlieue", et globalement de toute personne avec des chiens, des piercings, une tête d'immigré, une casquette, des habits trop sales, en bref, avec un air trop pauvre. (...)

Un espace public privatisé

A Strasbourg, les caméras étaient pour l'instant principalement implantées au centre-ville, histoire de donner une impression d'ordre et de confiance aux touristes et autres lécheurs de vitrines, puisque la consommation paraît être ce qu'il y a de plus sacré dans notre ville.

L'espace public, entièrement dévoué au commerce, est sous surveillance, et les associations ou citoyens qui auraient l'idée d'y faire autre chose seront suspectés illico de "troubler l'ordre public"... La rue n'appartient plus à ses habitants, et la normalisation des modes de vie, qu'adoubent les dispositifs de vidéosurveillance, ne fait qu'accroître le phénomène. Les caméras nous poussent à adopter une conduite prétendument normale et nous incitent à nous méfier de l'autre, de la personne "différente". Nous invitons les associations d'habitants à

http://www.dna.fr/local/strasbourg/20050524_DNA006353.html

24/05/2005

Des caméras qui volent, qui roulent, qui causent

Caméras fixes ou mobiles, longilignes ou en dôme, pivotant à 360° dans l'horizontal, 90° dans le vertical, à infrarouges, discrètes comme des espionnes ou ostentatoires pour la dissuasion : il existe déjà toute une panoplie d'« yeux » pour la vidéosurveillance. Mais deux autres pistes sont actuellement explorées par les fabricants. Ce sont les drones et les robots.

Pour le survol, par exemple, la police française sera bientôt équipée du drone ELSA, mini-aéronef d'un mètre d'envergure, pesant 1 500 grammes, à l'unique gros œil bleu. Il a 40 mn d'autonomie et peut voler entre 150 et 500 m d'altitude. Il a été présenté au Salon Millipol 2007. La révélation qu'il avait été testé au-dessus des banlieues de Sainte-Saint-Denis a provoqué des remous.

Au sol, le terrain s'offre aux robots, changeant de place en cas de besoin, s'adaptant aux circonstances avec leur caméra embarquée. Des modèles à chenilles ont été testés l'an dernier pour la Coupe du monde de football en Allemagne. Ils savent monter les escaliers, repérer des objets suspects, alerter l'humain.

Les « vidéosurveillants » peuvent aussi parler. Le Royaume-Uni a testé à Middlesbrough (nord-est de l'Angleterre) des caméras parlantes pour corriger les incivilités et va les installer dans plusieurs autres villes.

Les petites communes s'y mettent

Strasbourg accueille aujourd'hui les 11^{es} assises nationales de la vidéosurveillance. Les réseaux de caméras, encouragés par les pouvoirs publics, se multiplient en Alsace. La nouveauté, c'est que des communes de taille moyenne s'y intéressent.



L'architecture d'un réseau de vidéosurveillance. (Infographie DNA - Sabine Pfeiffer)

CSV

Le Centre de Supervision Vidéo de l'Eurométropole de Strasbourg